

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE NOTRE DAME DU PRE**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 02 FEVRIER 2026 A 19 HEURES 30

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

PRESENTS : Mrs DE BORTOLI Jean-Paul, GOMBERT Pierre-Alain, ROMANET Joël, RIMBOUD Bruno

Mmes ABONDANCE-POURCEL Jocelyne, ABONDANCE Monique, BOURGEOIS Catherine, ROMANET Marie-Aline

ABSENT(E) S : BERNARDON Paulin, TABRAN Floriane

EXCUSE(E) S : MONTMAYEUR Boris

SECRETAIRE : ROMANET Marie-Aline

ORDRE DU JOUR

Les conseillers approuvent le procès-verbal du conseil municipal du 05.01.2026.

DOSSIERS D'URBANISME

Après étude par la commission communale d'urbanisme, le dossier suivant a reçu un avis favorable :

- HUFSCHEID Nicolas : DP pour la réfection de la toiture du bâtiment cadastré Q 2083 situé 210 rue des Longes.

Le dossier ci-dessous est en étude par le service ADS-APTV :

- LEGRET Geneviève : PC pour la transformation d'une grange en logement sur la parcelle cadastrée ZN 777, située 106 rue de la Mairie. Ce dernier a été envoyé au service ADS.

APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE ENTRE LA CCCT ET LES COMMUNES DE NOTRE DAME DU PRE ET HAUTECOUR POUR UNE ETUDE SUR L'EAU ET ASSAINISSEMENT

Comme évoqué lors de précédents conseils municipaux, suite au report de l'obligation légale de transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes, la CCCT a conclu qu'il n'était plus nécessaire de poursuivre des études de transfert de ces compétences à l'échelle de l'ensemble du territoire de Cœur de Tarentaise.

Toutefois, notre commune, ainsi que la commune de Hautecour, avons exprimé le souhait de poursuivre cette analyse afin de disposer d'un outil de travail en vue d'un éventuel transfert de compétences (syndicats).

Le coût total de l'étude s'élève à 11 880€ TTC. La répartition financière entre les parties est définie comme suit :

- CCCT 50% → 5 940€
- Hautecour 25% → 2 970€
- Notre Dame du Pré 25% → 2 970€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la convention relative à la participation financière entre la CCCT et les communes de Notre Dame du Pré et Hautecour pour une étude sur l'eau et assainissement

Délibération n°2026.02

APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR LA MISSION TEMPORAIRE D'ARCHIVAGE

L'article L 452-40 du Code général de la fonction publique permet aux Centres de gestion d'assurer des missions d'archivage et de numérisation à la demande des collectivités et établissements.

Le Centre de Gestion de la Savoie a, par délibération du 25 février 1999, décidé de répondre à la sollicitation de communes et établissements publics du département demandant que leur soient affectés des agents dans le cadre de missions temporaires d'archivage.

Depuis 2009, la commune sollicite du Centre de Gestion que lui soit affecté le personnel compétent chargé d'assurer l'archivage des documents dont elle a la garde.

L'agent assure la mise en œuvre des préconisations qui figurent dans le plan de travail validé par la direction des Archives Départementales de la Savoie.

Pour l'ensemble de la mission, la commune versera au Centre de Gestion la somme de 250 € par journée de travail de 7 heures effectivement réalisée (125 € par demi-journée), à laquelle s'ajouteront un forfait de 45 euros au titre du déplacement et un forfait de repas dont le montant forfaitaire est fixé par arrêté ministériel, sauf dans le cas où le repas est directement pris en charge par la collectivité.

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité la convention pour la mission d'archivage avec le CDG 73.

Délibération n°2026.03

APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SDES

En date du 5 novembre 2025, le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Savoie (SDES73) a adopté à l'unanimité la modification des statuts du Syndicat et doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications.

Le SDES, autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, a progressivement élargie ses compétences pour répondre aux besoins des collectivités.

Aujourd'hui, le SDES propose un accompagnement technique et financier sur diverses missions : l'enfouissement des réseaux secs, la performance énergétique de l'éclairage public, la rénovation énergétique du patrimoine bâti, la production d'énergie renouvelable mais aussi la mobilité électrique.

Les statuts du SDES ont été modifiés pour permettre notamment l'intégration des EPCI et développer de nouveaux services à l'intention de ses adhérents. Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à 7 pour et 1 contre de Mme Bourgeois, la modification des statuts proposés par le Syndicat Départemental d'Energies de la Savoie.

Délibération n°2026.04

PREPARATION DES BUDGETS 2026

Mme La Maire rappelle que la commune dispose d'un budget principal pour la commune et d'un budget annexe pour l'eau et l'assainissement. Que s'agissant des dépenses et recettes de fonctionnement (sur les deux budgets), les sommes sont estimées par rapport aux réalisations de l'année précédente et modulées si besoin. Ce travail de préparation est généralement effectué par elle-même et le 1^{er} adjoint ainsi que les élus disponibles. Les projets d'estimation sont ensuite remis aux élus afin qu'ils en prennent connaissance. S'en suit une réunion afin d'apporter des explications, précisions et modifications si besoin.

Concernant les investissements, Mme La Maire sollicite l'avis des élus pour réfléchir à des projets. Des devis ont d'ores et déjà été signés sur le budget de la commune : la mise en conformité électriques des bâtiments publics, la réhausse de l'armoire électrique de la STEP des Plaines par Véolia car les fils sont régulièrement mangés par les souris.

QUESTIONS DIVERSES

- Forêt, présentation des travaux 2026 par l'ONF : Cécile Favre, agent ONF, a présenté à Mme la Maire le programme des coupes, des travaux, le bilan budgétaire et l'état d'avancement de la forêt pour 2026. Le programme des coupes porte sur les parcelles 44, 45 et 46 pour une recette prévisionnelle de 23 000€. Mme Favre propose plusieurs travaux pour cette année : l'entretien des pistes (7 320€) et la maintenance (6 670€).

Les élus prennent la décision, comme chaque année, de faire réaliser l'entretien des pistes par les agents communaux et lors de la journée citoyenne, et de signer les devis de maintenance (entretien du périmètre).

- Vente de matériel des téléskis : suite à la fermeture de la station de ski, la commune a vendu divers petit matériel (poulies, perches etc...) ainsi que les armoires électriques, les pylônes et le canon à neige pour un total de 9 720€.

- Point travaux et investissement fin de mandat :

Travaux réalisés	Acquisitions	A venir
Parking chèvres - Parking route de la Scie - places de stationnement aux Plaines	Balayeuse	Route de Chantemerle
Chemin du 8 juin 1944	Camion	Microcentrale
Balisage des sentiers	Berlingo	Sentier pédagogique
Pont de Chainaz	Fraise à neige	Route d'Hauteville
Réfection de l'aire de jeux des Plaines	Tractopelle	Création et rénovation des appartements aux Plaines
Rénovation de la salle polyvalente des Plaines	Poêle à granules pour l'appartement aux Plaines	Raccorder les Halles au captage d'eau
Isolation du hangar communal et changement des fenêtres	Divers équipements pour l'auberge	Installer du photovoltaïque sur les bâtiments communaux
Remplacement de la chaudière de la maison forestière		Village d'avenir, rénovation de la Cure
Columbarium		Transfert de la compétence eau et/ou assainissement
Création de velux à l'auberge et jacobine à la mairie		
Démontage des téléskis		
Mise en conformité électrique des bâtiments communaux		

Il s'agit ici des travaux d'investissement les plus importants. De nombreux autres projets ont été menés en parallèle tels que la création d'un site internet, la mise en place de l'application de

communication Illiwap, le déploiement de la fibre optique, la mise à jour en lien avec le CDG de notre DU (document unique) etc ...

- Lotos : les lotos seront organisés les mercredis des vacances scolaires de février/mars à 20h00 à la salle polyvalente du chef-lieu (les mercredis 11, 18, 25 février et le mercredi 4 mars).
- Changement de chef de centre CPI : le chef de centre qui avait remplacé Maryse Romanet, Grégory Isnardi, a démissionné de son poste de chef de centre du CPI de notre village à cause de l'éloignement géographique avec son domicile. Pierre-Alain Gombert a été promu à ce poste. De nouveaux pompiers volontaires devraient également intégrer d'ici peu nos effectifs dans le village.
- Décharges communales : légalement, tous les déchets devraient être apportés à la déchetterie. Les élus se posent la question du fonctionnement de nos décharges du chef-lieu et des Plaines. Une information sera diffusée prochainement.
- Fibre : après 8 mois de relance auprès de Orange pour réparer les poteaux endommagés lors de la chute de neige d'avril 2025, les poteaux aux Plaines ont enfin été réparés en décembre. Cependant, plusieurs habitants ne disposent toujours pas de la fibre. Orange ayant réalisé sa partie du travail et la fibre n'étant pas coupée, la mairie n'a aucun moyen de faire avancer la situation. Il convient à chaque usager de se rapprocher de son opérateur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h00.

Les délibérations mentionnées dans ce compte rendu sont consultables en mairie